

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
21 avril 2016, 20h30

Date de convocation : le 15 avril 2016

Date d'affichage : le 15 avril 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22

Présents : 20

Votes : 20

Ordre du jour

2016.52- Informations diverses

2016.53 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

2016.54 - Délégation du droit de préemption urbain

2016.55 – Attribution du marché de travaux – Ascenseur

2016.56 – Projet d'acquisition de parcelles

2016-57 – Personnel communal

2016-58 – Convention Maison de Services au Public

2016-59 – Marché Maîtrise d'œuvre – voirie 2016

2016-60 – Marché Maîtrise d'œuvre – Extension du réseau d'assainissement collectif

2016-61 - Questions diverses

Le 21 avril 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

Etaient Présents : Marie-Madeleine AUTRET, Magali COMPAIN, Michèle DESSEIGNE, Fabien FISSON, Laurent FOURMOND, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Patricia GUILLOCHON-BRION, Alain LANCELEUR, Jacques LIONS, Pascal LINEY, Alain MARTIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Michel MONTREUIL, Jean-Louis MORICE, Véronique OGE, Didier REAUTÉ, Régis SAUDUBRAY Lionel JARRIÉ, Annick NAVEAU

Etaient absents, excusés : Mathilde SAULNIER, Fanny LAINEY

Secrétaire : Fabien FISSON

✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2016**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2016.52- Informations diverses

- *Demandes de subvention au titre du Fonds National d'Investissement non retenues par la Préfecture, au motif du trop grand nombre de dossiers de candidatures.*

- *Renouvellement de la voie ferrée entre Le Mans et Noyen.* Les opérations massives sont réalisées par des moyens industrialisés à haut rendement, une « Suite rapide » : 950 m. de rendement attendu chaque nuit. Les travaux se dérouleront à partir de la mi-Mai, à raison de 5 nuits/semaine (entre 22H00 et 6H00). Il est possible qu'ils occasionnent quelques nuisances sonores pour le voisinage.

La campagne de travaux 2019-2020 concernera le tronçon Noyen – Sablé/Sarthe.

2016.53 – Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

08 : Eclairage public route de Pirmil, FTPB (St-Pierre-La-Cour) d'un montant de 1 250,50 € H.T.

09 : Placard bureau secrétaire, Panofrance Foussier (Pace) d'un montant de 808,57 € H.T.

10 : Portemanteaux pour la cantine, France Equipement (Rioz) d'un montant de 222,01 € H.T.

2016.54 - Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte de la vente de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n°2016-08. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur cette vente.

2016.55 – Attribution du marché de travaux – Ascenseur Mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet. Le marché porte sur la mise en accessibilité du bâtiment de la mairie.

Lancé sous forme de marché à procédure adaptée, il a été envoyé à la publication le 6 janvier 2016. Il est paru sur le portail des marchés publics de la Sarthe, et dans le journal Ouest France.

La date limite de remise des offres était fixée au samedi 30 janvier 2016 à 12h00. La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 5 février pour ouvrir les plis et enregistrer les offres. Le lot 3 ayant été déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée entre les 5 et 24 février.

Monsieur le Maire rend compte de l'analyse de l'offre. Il propose au Conseil municipal de retenir les entreprises suivantes:

Lot 1 – Démolitions - Maçonnerie : MEDINI (Bonchamp/Laval – 53) pour un montant de 10 505.90 € HT

Lot 2 – Charpente - Couverture : DERVAL (Sablé/Sarthe – 72) pour un montant de 3 563.01 € HT

Lot 3 – Peinture - Menuiseries : LEROI (Sablé/Sarthe – 72) pour un montant de 6 306.10 € HT

Lot 4 – Ascenseur : THYSSEN KRUPP (Angers- 49) pour un montant de 18 500 € HT

Madame Galati s'interroge sur l'importante différence entre le montant de l'estimation de l'architecte et les offres proposées par les entreprises.

Monsieur le Maire répond que la baisse des prix est attribuable à une forte recherche de chantier pour le secteur Bâtiments et travaux publics.

Monsieur Jarrié demande si le contrat de maintenance de l'ascenseur est intégré dans le marché.

Monsieur le Maire précise qu'une consultation sera organisée pour recruter une entreprise chargée de la maintenance, à l'issue de la première année de fonctionnement. Les travaux auront lieu à partir de début juin.

2016.56 – Projet d'acquisition d'une parcelle de jardin

L'acquisition d'une parcelle de jardins a été soumise à Monsieur le Maire par son propriétaire. Elle est située dans l'environnement de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Il est proposé d'acquérir la parcelle AD 86, d'une superficie de 306 m², Accès Rue Gambetta, au prix de 25 € le m².

Le Conseil municipal approuve cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces acquisitions.

2016.57– Personnel communal

2016.57.1 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 janvier 2016,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2016 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

2016.57.2 Création de poste

Un agent remplit les conditions pour un avancement de grade par ancienneté.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe et la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2016.

Le Conseil municipal valide cette proposition.

2016-58 – Convention Maison de Services au Public

Monsieur le Maire présente la proposition émanant du groupe La Poste : l'accueil d'une Maison des Services au Public.

Une Maison de Services au Public, dispositif créé dans le cadre de la Loi Notre du 7 Août 2015, regroupe un panel de services mutualisés pour les démarches administratives au quotidien : permanences de la Caisse d'Allocations Familiales, MSA, Pôle Emploi...

Cinq communes sont choisies en Sarthe pour accueillir une MSP : Ballon, Marolles les Brault, Mansigné, La Chartre/Loir et Noyen.

Aucune participation financière spécifique de la collectivité n'est requise, La Poste étant rémunérée par les opérateurs pour la location de l'espace confidentiel.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale et tout document nécessaire à la mise en place de la Maison de Services au Public de Noyen.

Madame Ogé demande pour quelle raison l'avis de la municipalité est sollicité.

Monsieur le Maire répond que la collectivité est propriétaire des locaux de la Poste et qu'il est prévu de maintenir le montant du loyer sur les trois prochaines années.

Madame Galati s'interroge sur une éventuelle réponse négative de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que l'accueil d'une Maison de Services au Public est positif pour la Commune car les services seront renforcés, notamment celui de la Poste, et élargis à d'autres administrations.

2016-59 – Marché Maîtrise d'œuvre – voirie 2016

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise INGERIF pour un montant de 3 400 € HT soit 4 080 € TTC – le montant des travaux estimé étant de 80 000€.

Le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout acte nécessaire à la conclusion du marché.

2016- 60 – Marché Maîtrise d'œuvre – Extension du réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise INGERIF pour un montant de 5 900 € HT soit 7 080 € TTC – le montant des travaux estimé étant de 150 000€.

Le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tout acte nécessaire à la conclusion du marché.

2016.61 - Questions diverses

Monsieur Lions demande si des travaux sont programmés par STGS sur la Rue H. Ceuneau.

Monsieur le Maire propose qu'à l'occasion des travaux de chemisage Rue Foch, prévus le 9 mai, le délégataire soit sollicité sur cette question.

Madame Galati, reprenant les interrogations des locataires de la Résidence des Métiers, demande si l'étude d'une numérotation postale a été effectuée.

Monsieur Lancelleur propose éventuellement le 2 TER Avenue du Maine.

Madame Gautier indique que les résidents ont déjà le numéro de leur appartement annexé à l'appellation Résidence des Métiers, Avenue du Maine.

Madame Galati posera la question au conseil d'administration de la Résidence.

Monsieur Réauté souhaite savoir si un contact a été pris avec Monsieur le Maire de Pirmil concernant la participation financière aux frais de scolarité des élèves provenant de cette commune.

Monsieur le Maire répond qu'il le fera très prochainement.

La séance est levée à 21H20

Prochaines réunions du Conseil municipal

- **Jeudi 26 Mai 2016 à 20H30**
- **Jeudi 16 juin 2016 à 20H30**